



## (cdi) peut-on posséder des clés de l'entreprise

Par **contassot**, le **12/11/2010** à **17:56**

Bonjour,

j'ai signé un contrat de chef de quai, dans une société de transport de canapé le jour même on me remettait les clés de l'entreprise, pour réceptionner, ou charger des camions sur une amplitude horaire de 10h, par jour alors que mon contrat annonce 169h par mois, mais le plus important pour l'instant, c'est qu'il y a dans l'usine des vols, et je suis considéré par la direction comme le voleur. Lettre recommandée à l'appui, comme je possède les clés, alors que dans mon contrat il ne fait mention nulle part, que je dois posséder des clés, ai-je le droit de rendre les clés sans être puni pour cela, sans compter d'autres problèmes avant d'intervenir en justice avec un avocat à l'appui, pourriez-vous me renseigner sur le problème des clés. merci du temps que vous accorderez à ma demande.